

ATTENTION! A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT

UTILISATION DE MATÉRIEL DE SONORISATION DANS LA SALLE POLYVALENTE

Afin de bénéficier de la meilleure insonorisation, le matériel doit être disposé uniquement sur l'estrade et connecté aux prises secteur disponibles de chaque côté.

La salle polyvalente est munie d'un dispositif destiné à limiter le niveau sonore par coupure afin d'éviter toute nuisance sonore subie par le voisinage et les participants.

Un afficheur disposé au niveau de la scène permet de connaître, par l'intermédiaire de la colonne lumineuse de gauche, le niveau relatif du bruit par rapport au seuil autorisé (diodes vertes sous le seuil, diodes jaunes allumées lorsque le niveau sonore se situe au-dessus du seuil). Le responsable de l'animation doit contrôler le niveau sonore de façon à être en deçà du seuil autorisé afin de ne pas risquer un dépassement de seuil intempestif.

Au bout de plusieurs minutes de dépassement de seuil une "sanction" intervient par l'intermédiaire d'une coupure de l'alimentation électrique pendant 10 s. Chaque dépassement de seuil est comptabilisé sur le pavé lumineux de droite.

Le troisième dépassement de seuil entraînera la coupure définitive de l'alimentation secteur qui ne pourra être rétablie.

Signature

A faire précéder de la mention "lu et approuvé"